

221C0553
FR0011471135-FS0178

12 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 12 mars 2021, la société BVF Partners LP¹ (44 Montgomery Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats Unis d'Amérique), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 février 2021, le seuil de 20% du capital de la société ERYTECH PHARMA et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 4 081 941 actions ERYTECH PHARMA² représentant autant de droits de vote, soit 19,31% du capital et 18,01% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA.

¹ Dont la société BVF Inc. (présidée par M. Mark N Lampert) est le « *general partner* » de la société BVF Partners LP.

² Dont 625 000 actions détenues sous la forme d'ADRs.

³ Sur la base d'un capital composé de 21 139 668 actions représentant 22 668 705 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.